



Procès-Verbal

Commission Féminines

N° 08
21 Décembre 2021

Par courriel

Daniel Roger, Président
Laurent Bauvineau, Laëtitia Charreau, Sylvain Denis, Laurence Paré, Annie Olivier

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 07 du 1^{er} décembre 2021 sans réserve.

2. Tirage de la Coupe du District Seniors

La commission homologue les résultats des 16es de finale de la Coupe du District Seniors sans réserve.

3. Futsal Seniors F et U18F

- **Seniors**

10 équipes se sont engagées.

Premier tour prévu le 16 janvier 2022.

La Commission confirme le déroulement de cette journée qui se déroulera à Bourgneuf en Retz.

Groupe 1 (9h00-13h00) : Villeneuve Bourgneuf FC 1, Nantes Étoile Futsal 1, Campbon UBCC 1, Oudon Couffé FC 2, Nantes Métropole Futsal 1

Groupe 2 (13h45-17h45) : Nantes Mellinet 1, Nantes Étoile du Cens 1, Savenay Malville Prinquiau FC 1, Oudon Couffé FC 1, Nantes Métropole Futsal 2

- **U18 F**

15 équipes se sont engagées.

La commission annule les journées prévues les 8 et 15 janvier 2022 par manque de salles et décidera de la suite en attente début janvier.

La commission remercie le GF PRESQUILE 44 et FC STÉPHANOIS pour la mise à disposition d'une salle.

4. Championnats

- **D1 Féminine**

Deux rencontres aller de la 5^e journée restent à jouer le 9 janvier 2022.

- **D2 Féminine**

La phase aller est achevée.

- **D3 Féminine**

Groupe A : deux rencontres restent à jouer le 9 janvier 2022.

Groupe B : la première phase est terminée.

La Commission établira les classements et la 2^e phase à l'issue de ces rencontres en retard.

- **U18F et U15F**

Toutes les rencontres restant à disputer ont été fixées au 8 janvier 2022.

5. Fémi Plage

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction du 2 décembre 2021 actant l'annulation du Fémi Plage 2022 et qu'une manifestation 100% féminine sous une autre forme est prévue à la même période.

Le Président,
Daniel Roger



Le secrétaire de séance
Sébastien Duret

